

Face au rapide essor de l'éolien, un guide de développement durable (ÉchoSystème - automne 2006)

Steeve Gendron, adjoint administratif au Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent

Les questions de consommation, d'approvisionnement et de production d'énergie sont au cœur de la problématique environnementale. Évidemment, ces questions ont aussi beaucoup de répercussions aux niveaux social et économique. Présentement, le Québec appelle à produire plus d'énergie éolienne. Ce mode de production d'électricité est qualifié de propre et de renouvelable dans le contexte du réchauffement climatique et d'objectifs de réduction des gaz à effet de serre. Pour ces motifs, les environnementalistes approuvent généralement le recours à l'éolien dans la mesure où des efforts sont également consentis pour diminuer le gaspillage et l'utilisation d'autres sources plus polluantes. Toutefois, il importe avant tout d'encourager une utilisation rationnelle et responsable de l'énergie plutôt que l'intensification des diverses filières de production.

Ceci étant dit, l'énergie éolienne représente une filière en croissance dans le portrait énergétique québécois. À preuve, à l'échelle du Bas-Saint-Laurent, l'on assiste à une multiplication des projets de parcs éoliens et, conséquemment, nous voyons aussi les attentes et les appréhensions grandir face à ces développements. En fait, régionalement, de plus en plus d'acteurs réalisent qu'une mauvaise intégration de la filière de production d'électricité éolienne peut entraîner des impacts négatifs significatifs et créer un climat de mécontentement, voire un mouvement d'opposition.

Dans le dossier éolien, le conseil déplore le manque de vision d'ensemble et constate qu'une planification plus rigoureuse est nécessaire. Depuis mai 2005, l'organisme a participé aux audiences publiques de quatre projets éoliens au Bas-Saint-Laurent. Lors de ces consultations, le conseil a entre autres demandé un moratoire tant et aussi longtemps qu'un cadre respectant les principes de développement durable pour l'intégration de cette filière d'énergie n'aura pas été élaboré et soumis à une consultation publique. L'organisme considère que ce cadre de développement devrait tenir compte des effets cumulatifs des divers projets envisagés.

Constatant la rapidité de l'évolution de ce dossier et la nécessité d'établir des balises, le conseil a demandé et obtenu une aide financière afin de réaliser un *Guide pour l'intégration de la filière éolienne*. Ce guide en cours d'élaboration vise à réduire au minimum les impacts négatifs appréhendés et à optimiser les retombées positives dans une perspective de développement durable. Il permettra entre autres de définir les conditions d'accueil de cette filière d'énergie en tel ou tel lieu ou secteur tout en fournissant un éventail de mesures conséquentes afin de s'assurer du respect de ces conditions d'accueil.

Nous destinons d'abord cet outil aux instances de gouvernance locale et régionale du Bas-Saint-Laurent pour les aider dans leur analyse et dans l'élaboration de mesures et de règlements adéquats.

Afin de tenir compte des avantages et des contraintes qui découlent de la réalisation de projets éoliens sur le territoire et dans le but de se doter d'une vision d'ensemble, nous avons entrepris la consultation d'acteurs concernés par ces développements, à savoir : des promoteurs, des propriétaires fonciers, des groupes d'intérêts des secteurs récréotouristique, agricole, forestier, culturel et environnemental, la population des communautés visées par des projets de parcs

éoliens de même que des acteurs présentant diverses compétences en aménagement du territoire et en développement régional.

Nous espérons qu'au terme de la réalisation de ce *Guide pour l'intégration de la filière éolienne dans une perspective de développement durable au Bas-Saint-Laurent* nous aurons doté notre région d'un précieux outil d'aide à la décision et de planification territoriale qui favorisera la concertation en matière d'implantation d'aérogénérateurs (éoliennes). Il est primordial que les divers projets en cours et que ceux à venir répondent à des critères ayant entre autres comme objectifs, la protection de l'environnement, la gestion intégrée des ressources et le respect du patrimoine collectif. Pour ce faire, la seule publication d'un guide ne saurait suffire. Il faudra encore s'organiser et se concerter régionalement et localement afin que cet outil démontre sa pertinence en favorisant l'acceptabilité de projets éoliens. Aussi, devant le nombre de projets et de municipalités concernées, l'on comprendra qu'il serait à l'avantage de la région de voir naître un comité technique consacré à cette problématique. Cela permettrait que soient formulées et considérées les légitimes attentes des acteurs régionaux et notamment les aspirations des communautés qui accueillent ces superstructures et qui les avoisinent.